

Décision

Générale

colonial

Décision n° 42-346-1925 Divers.

n° 42-346-1925

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 septembre 1925

Numéro JO

n° 346 du 30/09/1925

Date du numéro

30 septembre 1925

TEXTE INTÉGRAL

l'avance mensuelle consentie au chef du service de santé, pour assurer la nourriture des malades et du personnel de l'hôpital, est portée de 5.000 à 6.000 francs par mois.